

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Fernando Sanchez
M. Stéphane Cloutier	M. Anthony Laroche
M. Roger Heath	M. Peter Buzzell

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## **1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## **2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

## **3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-10-01/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. Il demeure ouvert à toute modification.

## **4.0 PROCÈS-VERBAL**

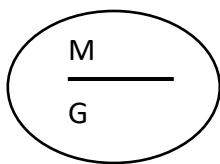
### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

2025-10-01/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 septembre 2025.



# PROCÈS-VERBAUX



## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2025-10-01/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de septembre et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

### 6.0 RAPPORTS

**6.1 Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

**6.2 Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 3) Collecte sélective/déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

**6.3 Services internes** :

- 1) CCU : Voir point 8.1
- 2) Comité de voirie : Aucun
- 3) Comité des loisirs : Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier fait son rapport.

### 7.0 TRÉSORERIE :

#### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2025-10-01/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés par chèque no. 11016 à 11020 ainsi que par dépôt direct no. 117 à 147. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 112 781,56 \$.

#### 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 août 2025.

## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

2025-10-01/5

**CONSIDÉRANT** le budget 2026 proposé par la Régie intermunicipale de protection incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part pour la municipalité de Dixville sera de 50 230.94 \$, soit une augmentation de 5 405.09 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget total de la Régie est de 713 482\$, une augmentation de 12.55% par rapport à 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2026 proposé par la Régie de protection incendie et d'effectuer trois versements égaux de 16 743.65 \$ pour un total de 50 230.94 \$

### 7.3.2 COMMANDITE À LA VOIE DES PÈLERINS DE LA VALLÉE – BANC (AIRE DE REPOS) DESTINÉ AUX MARCHEURS

2025-10-01/6

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme La Voie des Pèlerins de la Vallée a présenté une demande de commandite à la municipalité pour l'installation d'un banc (aire de repos) destiné aux marcheurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a établi une collaboration avec les élèves du programme d'aménagement paysager du CRIFA, lesquels fabriqueront les bancs gratuitement ;

**CONSIDÉRANT QU'il** est demandé à la municipalité d'assumer les coûts liés à l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation du projet, soit 150 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité accorde une commandite de 150 \$ à La Voie des Pèlerins de la Vallée afin de couvrir les frais liés à l'achat des matériaux pour la fabrication d'un banc destiné aux marcheurs.

### 7.3.3 AUGMENTATION DU BUDGET DIXVILLE HABITATION DURABLE 2025

2025-10-01/7

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2025 prévoyait des dépenses de 16 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT Qu'un** montant de 8 800\$ a déjà été octroyé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande d'attestation pour un montant de 8 800\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a également reçu une demande d'admissibilité pour un montant de 8 800\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds résiduels du budget ne permettent pas de couvrir entièrement le montant des subventions ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité autorise un montant supplémentaire de 1 600\$ au budget Dixville Habitation Durable 2025, afin de payer la subvention pour le dossier qui a déjà déposé sa demande d'attestation;

**QUE** la Municipalité ne s'engage pas à défrayer aucun autre montant pour le programme Dixville Habitation Durable 2025. Toute autre demande sera évaluée au budget 2026.

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2025-008 POUR LA PROPRIÉTÉ DU 280, RUE DES CERISIERS

2025-10-01/8

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 280, rue des Cerisiers a présenté une demande de dérogation mineure visant à permettre une superficie de 72,82 mètres carrés pour un bâtiment projeté, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 70 mètres carrés ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande lors de sa séance ;

**ATTENDU QUE** lors d'une précédente séance, le CCU avait recommandé de reporter l'analyse de la demande, en raison de l'absence de plans finaux complets ;

**ATTENDU QUE** les plans finaux ont depuis été déposés et étudiés par le CCU ;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande maintenant l'acceptation de la demande de dérogation, considérant que les plans déposés permettent d'évaluer favorablement la conformité de l'aménagement proposé avec les objectifs du règlement de zonage ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à la majorité d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 280, rue des Cerisiers.

Le conseiller Peter Buzzell vote « contre ».

Les conseillers Teddy Chiasson, Stéphane Cloutier, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche votent « pour ».

### 8.2 RATIFICATION DE L'OFFRE DE VENTE D'IMMEUBLES À DEVCO BÂTISSEUR INC.

2025-10-01/9

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de vente d'immeuble intervenu entre la Municipalité de Dixville et Devco Bâtisseur Inc., le 25 février 2025 et signée le 5 mars 2025 et le 6 mars 2025, porte sur les lots 5 792 866, 5 793 721, 5 792 860 et 5 792 858 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et la résolution de la Municipalité

M  
—  
G

# PROCÈS-VERBAUX



de Dixville en date du 7 avril 2025, lesquelles mentionnent seulement les propriétés du 300, 301 et 401 rue Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au changement cadastral en date du 11 septembre 2025, il est clairement établi entre la Municipalité de Dixville et Devco Bâtisseur Inc., que les nouveaux numéros de lots vendus par la Municipalité de Dixville sont les suivants : 6 698 417, 6 698 418, 6 698 419, 6 698 420 et 6 698 424 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ratification est nécessaire afin d'éviter toute ambiguïté entre l'offre de vente d'immeuble, la résolution et l'acte de vente signé par la Municipalité de Dixville le 30 septembre 2025 devant Me Anne-Sophie Francoeur, notaire, sachant que la résolution numéro 2025-04-07/10 du 7 avril 2025 autorisait la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer un acte de vente portant sur les anciens numéros de lots 5 792 866, 5 793 721, 5 792 860 et 5 792 858 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à la majorité, que suite au changement cadastral du 11 septembre 2025, il soit clairement établi entre la Municipalité de Dixville et Devco Bâtisseur Inc., que les nouveaux numéros des lots vendus par la Municipalité de Dixville sont les suivants : 6 698 417, 6 698 418, 6 698 419, 6 698 420 et 6 698 424 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

Monsieur le conseiller Peter Buzzell déclare son retrait pour éviter l'apparence de conflit d'intérêts, étant donné qu'il est voisin du projet. Il ne participe ni aux délibérations ni au vote.

## 9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

## 10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-10-01/10

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 33.

---

Greffier-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.